

Démarrer sur Télépac, fiche établie par la DDT 38

Comment créer son compte pour la première fois

★ étape 1

sur l'écran d'accueil

vous cliquez sur « créer un compte »



★ étape 2

sur l'écran suivant vous remplissez les champs

Création du compte / mot de passe perdu

Afin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :	<input type="text"/>	←	obligatoire
Code INSEE du siège de l'exploitation :	<input type="text"/>	←	obligatoire
N° SIRET de l'exploitation :	<input type="text"/>	←	que pour les sociétés
Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :	<input type="text"/>	←	que pour les individuels
5 derniers caractères de l'IBAN :	<input type="text"/>	←	obligatoire
Code TelePAC 2012 * :	<input type="text"/>	←	obligatoire

* Ce code est inscrit en haut à gauche de votre courrier de fin de campagne 2011 sur la première page.
Attention: il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

Code TelePAC perdu ?
Contactez votre DDT/DAF ou demandez le en [cliquant ici](#)

une fois les informations renseignées vous cliquez sur valider

Vous pouvez aussi obtenir ces informations auprès des agents de la DDT 04 56 59 45 45

★ étape 3

une nouvelle fenêtre s'affiche, vous devez choisir un mot de passe constitué de 6 caractères au moins puis vous cliquez sur validez, votre compte est créé.

★ étape 4 : à chaque nouvelle connexion vous utilisez